

---

**“Les nouvelles activités périscolaires créées avec la réforme des rythmes scolaires seront facultatives et les communes pourront choisir de les facturer.”**

Le grand projet socialiste pour l'éducation s'enlise chaque jour un peu plus dans les contradictions. Loin de considérer les élèves comme une priorité, il atteste par ses revirements et autres pirouettes de son manque de souffle et réussit à unifier contre lui la quasi-totalité des acteurs du monde éducatif. Après les exigences patronales, liées à « l'or blanc », sur le tempo entre périodes travaillées et vacances scolaires qui ont empêché toute modification des rythmes annuels, c'est sur l'autel des bonnes relations avec les collectivités territoriales que Peillon sacrifie aujourd'hui l'intérêt de l'enfant. En même temps que le nouveau décret entérine samedi 26/01 le retour à la semaine de 4,5 jours dans le primaire avec le remplacement de 45 minutes par jour de classe par des ateliers pédagogiques complémentaires organisés suivant les moyens locaux on apprend que :

*«Le caractère gratuit ou payant des activités périscolaires dépendra des collectivités locales»* et *«qu'elles ne seront pas obligatoires»* a annoncé vendredi 25/01 à l'AFP le socialiste André Laignel, vice-président délégué de l'Association des Maires de France (AMF).

Lourd de conséquences, ce nouveau revirement de Peillon face à l'AMF scelle le sort du périscolaire public au profit du privé et uniquement pour les collectivités et les parents qui seront en mesure de le financer. Pour les mairies les moins riches, celles qui décideront donc de ne pas prendre en charge le temps d'activités périscolaires (TAP), c'est l'assurance d'une tranche de 45 minutes assurée chaque jour pendant la pause méridienne ou en fin d'après-midi, au pire dans la cour par des personnels municipaux chargés de la cantine ou bien, en classe entière, par des animateurs précaires faisant office de « bouche-trous » ou des enseignants volontaires payés par la commune. Si on ajoute à cela l'assouplissement annoncé des taux d'encadrement qui passent de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) pour, selon l'aveu même de la ministre : *« réduire de 30% les coûts de ces activités »*, on imagine facilement ce que sera effectivement le périscolaire dans la future organisation.

Profondément inégalitaire cette nouvelle décision va non seulement renforcer le déséquilibre territorial mais, au sein d'une même classe, accentuer les différences sociales entre ceux qui pourront payer et les autres. Non seulement les professeur-e-s des écoles devront se rendre une demi-journée supplémentaire par semaine dans leur école mais cela n'aura aucun bénéfice pour les élèves dont la semaine sera alourdie par une augmentation de leur temps de présence à l'école sans amélioration des conditions d'apprentissage ou l'apport de nouvelles activités éducatives de qualité.

**Ainsi, le grand projet socialiste pour l'éducation évolue de mal en pis au grès des exigences des uns et des autres à l'exception de celles des principaux intéressés : les syndicats et les professeur-e-s des écoles qui, partout en France, amplifient les mobilisations pour demander l'annulation de cette contre-réforme. Pour SUD éducation plus que jamais il faut s'opposer à ce projet qui s'inscrit dans la continuité de celui du gouvernement précédent : délitement organisé du système public d'éducation morceaux par morceaux (périscolaire, carte de la formation professionnelle, orientation...) au profit d'une école axée sur les besoins conjoncturels du monde économique.**